



Bourse sportive AFFP 2025

Règlement du concours

L'Association Française des Femmes Pilotes offre **plusieurs bourses sportives AFFP** pour un montant total de trois mille euros (**3000 euros**)

Ces bourses seront destinées à encourager et à aider des jeunes à se réaliser dans le domaine des sports aériens, en participant à **leur formation** (achat de matériel exclu)

I – CONDITIONS EXIGÉES

- ✓ Être une femme âgée de 17 ans au moins et 25 ans au plus dans l'année en cours (Date de naissance avant le 31 décembre 2000)
- ✓ Être en cours de formation dans l'un des clubs des fédérations du CNFAS

II – OBTENTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est téléchargeable via le site internet de l'AFFP :

<http://www.femmespilotes.fr/>

Les candidates doivent compléter toutes les pages à l'aide d'un traitement de texte type Word, sauf les témoignages et les signatures qui doivent être manuscrits. Le cachet du club et la photo sont à ajouter. Le dossier devra comprendre un **maximum de neuf pages**. Les jeunes filles âgées de moins de 18 ans révolus devront fournir une autorisation parentale, conformément à la loi (annexe 1 du dossier de candidature).

L'ensemble du document sera ensuite :

scanné et envoyé à l'adresse mail : bourse.affp@femmespilotes.fr

par un seul et même courriel (**inf. à 3 Mo**) et en indiquant en objet du courriel « Bourse sportive AFFP 2025 » suivi de votre « nom » en majuscules.

Les dossiers seront acceptés du **03 avril au dimanche 25 mai 2025**, date et heure du mail faisant foi.

III – COMITE DE SELECTION

Un comité de sélection composé de personnalités du monde des sports aériens analysera les dossiers reçus et décidera du choix des lauréates fin juin /début juillet 2025.

Les critères de sélection retenus pour la notation sont la cohérence du projet aérien, la personnalité de la candidate et le mérite en fonction du contexte social et familial.

Le jury sera attentif à la spontanéité, la sincérité des témoignages.

Nous proscrivons le recours à l'IA

Les candidates retenues seront avisées personnellement de la décision du jury.

IV – REMISE DES BOURSES

Les bourses seront remises au club d'appartenance de chaque lauréate,
qui aura la charge de les verser sur son compte club.